



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 décembre 2020  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettre datée du 23 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir les informations suivantes :

Depuis le mois de décembre 2019, à l'issue de la signature, entre les autorités turques et le Gouvernement d'entente nationale de Libye d'un accord de délimitation de la frontière maritime, au sujet duquel mon pays avait énoncé sa position (A/74/381), les autorités turques ont intensifié le recrutement de mercenaires qu'elles envoient se battre en Libye de manière organisée, par voie aérienne ou maritime. Les villes de Gaziantep (Turquie) et d'Afrin (République arabe syrienne) sont devenues d'importants centres de recrutement de mercenaires syriens et étrangers, qui sont regroupés dans des camps d'entraînement dans le nord de la Syrie avant d'être transférés à bord d'avions militaires turcs du sud de la Turquie vers les aéroports civils d'Istanbul et d'Ankara et ensuite à bord d'avions civils libyens vers Misrata et Tripoli. À leur arrivée, ils sont hébergés dans des bastions du Gouvernement d'entente nationale libyen, dont le camp de Khandaq (région de Tajoura) et le quartier de Bousalim (sud de Tripoli) ainsi que dans les secteurs d'Arada et d'Aïn Zara. Ces mercenaires sont recrutés au sein de factions terroristes telles que la division Sultan Mourad, la division Hamzat, la division Sultan Soliman Chah, le bataillon Moutassem, la brigade des faucons du Levant et la division Samarcande, qui forment le noyau de l'organisation terroriste dite « Armée nationale syrienne », ainsi que des groupes terroristes Hourras el-Din et l'Organisation de libération du Levant/Front el-Nosra.

Le nombre de mercenaires se trouvant en Libye avoisine désormais les 16 000, dont des combattants de nationalité syrienne, somalienne et tunisienne auxquels la Turquie a imposé, avant leur transfert en Libye, en contrepartie d'incitations financières, un entraînement militaire sur son territoire. Elle leur verse un salaire mensuel individuel de 3 000 à 5 000 dollars et leur offre des soins médicaux et une allocation-décès. Les Syriens peuvent acquérir la citoyenneté turque et les Tunisiens, les Somaliens et les Syriens obtenir des passeports libyens.

L'occupant turc a également imposé à 2 000 terroristes relevant de factions qui lui sont affiliées en Syrie de participer au conflit arméno-azerbaïdjanais, offrant des salaires allant jusqu'à 1 800 dollars. La faction terroriste des Faucons du Nord, dirigée par le terroriste Hassan Kheïriyé, originaire de la ville de Kansafra (province d'Edleb) a détaché plus de 400 terroristes, tandis que les forces « d'élite » et la division Sultan Mourad ont envoyé 250 terroristes chacune et que 200 terroristes ont été retirés de Libye à cette fin. Quiconque désobéit à cette injonction passe devant un peloton d'exécution, conformément à la décision turque.



Le Gouvernement syrien communique ces informations alarmantes au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité et compte que le Conseil s'acquittera des responsabilités que lui impose la Charte des Nations Unies afin d'amener le régime turc à mettre un terme aux violations du droit international et de la Charte des Nations Unies et de cesser de parrainer et d'appuyer le terrorisme et le trafic de mercenaires, mettant en péril la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**

---